



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 8 décembre 2015 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>me</sup> Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

**A1512-532**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**A1512-533**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point *Affaires diverses* :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
    - 7.1.1 Approbation du calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
  - 7.2 Finances
    - 7.2.1 Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses
    - 7.2.2 Affectation de surplus (150 000 \$) – Exercice financier 2015



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

- 7.3 Hygiène du milieu et de la sécurité publique
  - 7.3.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 248 – Agrandissement de la caserne de L'Île-du-Havre-Aubert
  - 7.3.2 Autorisation d'appel d'offres – Projet d'alimentation en eau – Secteur de Grosse-Île
- 7.4 Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.4.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement tenue le 20 novembre 2015
  - 7.4.2 Dépôt du procès-verbal de la séance de la Table de concertation régionale sur les VHR tenue le 2 décembre 2015
- 7.5 Développement du milieu et des communications
  - 7.5.1 Autorisation de signature – Convention de partage entre le CLD et l'Agglomération
  - 7.5.2 Dépôt d'une demande de financement – Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture commerciales du MAPAQ – Rendez-vous annuel de l'industrie de la pêche et de la mariculture
  - 7.5.3 Fonds de développement des territoires – Carrefour jeunesse emploi – Projet Le Grand Défi : Bâtir ma région!
  - 7.5.4 Demande d'aide financière – Centre d'artistes en art actuel des Îles-de-la-Madeleine, AdMare
  - 7.5.5 Adoption de la Politique des communications de la Municipalité révisée en date du 16 novembre 2015
  - 7.5.6 Priorités d'intervention 2015-2016 – Agglomération des Îles-de-la-Madeleine
  - 7.5.7 Pacte rural 2015-2016 – Enveloppe territoriale et enveloppe initiative citoyenne – Projets : « Protection et mise en valeur des milieux naturels du littoral des Îles-de-la-Madeleine par la remise en état et l'amélioration d'infrastructures récréatives communautaires » d'Attention Fragiles, « Acquisition de terrain visé par la construction d'un immeuble de 12 logements OMH » de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, « Travaux d'immobilisation » de Logis communautaire l'Harmonie, « Piste de course » du Centre Alfred-Gallant, et « Étude de faisabilité – École de L'Île-d'Entrée » de CAMI
- 7.6 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.6.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 229 – Service de téléphonie IP
  - 7.6.2 Autorisation de signature – Contrat d'exécution d'une œuvre d'art – Projet de construction et de réaménagement de la mairie
- 7.7 Réglementation municipale
  - 7.7.1 Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2016
  - 7.7.2 Avis de motion – Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel
  - 7.7.3 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ relativement à la réalisation de travaux d'alimentation en eau pour la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

7.7.4 Adoption du Règlement n° A-2015-08 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent » conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1

8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

**A1512-534**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 NOVEMBRE 2015**

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie du dernier procès-verbal de la séance tenue le 10 novembre 2015.

Sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**A1512-535**

### **RAPPORT DES COMITÉS – POINTS D'INFORMATION**

◆ Le maire informe de la présentation, à l'Assemblée nationale, du projet de loi 83 intitulé *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*. Si cette disposition législative était adoptée officiellement, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pourrait être désignée sous le nom de « Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine » faisant ainsi référence au mode de vie insulaire des deux municipalités locales.

◆ Présentation d'un vidéo sur les réalisations municipales en 2015.

**A1512-536**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 377 539,59 \$.

**A1512-537**

### **CORRESPONDANCE**

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### ADMINISTRATION

**A1512-538**

#### Approbation du calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 19 janvier 2016  
Le mardi 9 février 2016  
Le mardi 8 mars 2016  
Le mardi 12 avril 2016  
Le mardi 10 mai 2016  
Le lundi 13 juin 2016  
Le mardi 12 juillet 2016  
Le mardi 16 août 2016  
Le mardi 13 septembre 2016  
Le mardi 11 octobre 2016  
Le mardi 8 novembre 2016  
Le mardi 13 décembre 2016

que les séances du conseil d'agglomération débutent à 19 heures;

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

### FINANCES

**A1512-539**

#### Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses

Le rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

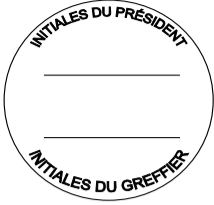
Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour le deuxième semestre de l'année en cours, par la directrice des finances, Danielle Hubert, en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**A1512-540**

#### Affectation de surplus (150 000 \$) – Exercice financier 2015

CONSIDÉRANT l'ajout de dépenses supplémentaires non prévues au budget dont celles liées aux mauvaises conditions climatiques de l'hiver dernier et à l'acquisition d'un camion d'intervention d'urgence pour les besoins du Service de sécurité incendie;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération dispose d'un surplus cumulé disponible;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des finances à l'effet d'utiliser une partie de ce surplus pour compenser ces dépenses imprévues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'affecter la somme de 150 000 \$, à même le surplus cumulé de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, au fonds général d'administration pour l'exercice financier 2015.

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

A1512-541

#### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 248 – Agrandissement de la caserne de L'Île-du-Havre-Aubert**

CONSIDÉRANT QUE le 30 octobre 2015, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé à un appel d'offres concernant l'agrandissement de la caserne de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions conformes ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse respecte le budget et l'estimation prévus;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique et de la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération octroie le contrat d'agrandissement de la caserne de L'Île-du-Havre-Aubert, à l'entreprise Constructions Renaud & Vigneau inc., au prix de 460 184,51 \$ plus les taxes applicables.

A1512-542

#### **Autorisation d'appel d'offres – Projet d'alimentation en eau – Secteur de Grosse-Île**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île n'est actuellement pas desservie par un réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux besoins et assurer une protection contre les incendies dans le secteur



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

de Grosse-Île, il est nécessaire de mettre en place un système d'alimentation en eau;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a mandaté la firme Arpo groupe-conseil pour analyser la capacité d'approvisionnement en eau à même un lac situé à l'entrée de la Municipalité de Grosse-Île et que les résultats sont concluants;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à la réalisation de ces travaux le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'alimentation en eau, conformément au document déposé par la firme Arpo groupe-conseil en date du 2 décembre 2015.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

A1512-543

#### **Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement tenue le 20 novembre 2015**

Les membres du conseil d'agglomération ont reçu et pris connaissance du dernier procès-verbal de la séance du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement du 20 novembre 2015.

A1512-544

#### **Dépôt du procès-verbal de la séance de la Table de concertation régionale sur les VHR tenue le 2 décembre 2015**

Les membres du conseil d'agglomération ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route (VHR).

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de la Table de concertation régionale sur les VHR du 2 décembre 2015.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1512-545

#### Autorisation de signature – Convention de partage entre le CLD et l'Agglomération

CONSIDÉRANT la résiliation, effective au 31 juillet 2015, de l'entente de gestion liant le Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine (CLD) et l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'obligation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'effet que l'Agglomération et le CLD conviennent d'une convention de partage des actifs et des passifs ainsi que de tous autres biens du CLD;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 10 novembre 2015 par le conseil d'administration du CLD visant à transférer la totalité des actifs, des passifs et de tous les autres biens du CLD à l'Agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine acquiert en date du 31 juillet 2015, tous les actifs, les passifs ainsi que tous les autres biens du Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine;

que l'Agglomération assume, à même ces actifs, toutes les créances et obligations que le CLD aurait pu contracter;

et qu'il autorise le président du conseil d'agglomération, Jonathan Lapierre, à signer la convention de partage élaborée à cet effet.

A1512-546

#### Dépôt d'une demande de financement – Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture commerciales du MAPAQ – Rendez-vous annuel de l'industrie de la pêche et de la mariculture

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine assume le leadership des travaux de la Table pêche et mariculture;

CONSIDÉRANT la tenue, le 10 décembre prochain, du Rendez-vous annuel de l'industrie de la pêche et de la mariculture;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour soutenir l'organisation de cet événement transmise au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine autorise le dépôt d'une demande de contribution financière dans le cadre du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales – volet 2 pour le projet « Rendez-vous annuel de l'industrie de la pêche et de la mariculture »;

que le directeur général, Hubert Poirier, soit autorisé à signer tout document à cette fin.

**A1512-547**

### **Fonds de développement des territoires – Carrefour jeunesse emploi – Projet Le Grand Défi : Bâtir ma région!**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi des Îles a déposé une demande d'aide financière pour le projet « Le Grand Défi : Bâtir ma région! »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec les orientations et les objectifs du projet de territoire Horizon 2025, plus précisément l'objectif 3.2 « Stimuler la fibre entrepreneuriale »;

CONSIDÉRANT QUE le projet rassemble la communauté autour d'un même sujet : l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra un maillage entre les jeunes et les gens d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes se retrouvent au cœur de la démarche;

CONSIDÉRANT la mobilisation des différents acteurs socio-économiques du milieu pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération accorde une contribution financière de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires au Carrefour jeunesse emploi des Îles pour son projet « Le Grand Défi : Bâtir ma région! », et ce, conditionnellement à l'engagement des autres partenaires financiers.

**A1512-548**

### **Demande d'aide financière – Centre d'artistes en art actuel des Îles-de-la-Madeleine, AdMare**

CONSIDÉRANT la situation précaire dans laquelle se retrouve l'organisme AdMare à la suite de la disparition du Fonds des arts et des lettres de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et aux coupures annoncées au ministère de la Culture, en juin 2015;

CONSIDÉRANT l'ouverture manifestée par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) à accorder une aide ponctuelle de 10 000 \$ à AdMare, à même





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

une entente transitoire, et ce, pour assurer le plan de maintien de l'organisme à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le soutien du CALQ est conditionnel à un investissement similaire en provenance de la communauté;

CONSIDÉRANT l'effet levier engendré par la participation financière du milieu à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds de développement des territoires permet le financement d'ententes spécifiques et qu'une participation financière à l'organisme peut être reconnue comme étant la part du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine autorise la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer une entente transitoire avec le CALQ pour l'année 2015-2016 visant à assurer le plan de maintien des activités du centre d'artistes Admare;

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine autorise le versement d'une contribution financière ponctuelle de 5 000 \$, non récurrente, provenant du Fonds de développement des territoires à titre de contribution du milieu dans cette convention transitoire avec le CALQ.

**A1512-549**

### **Adoption de la Politique des communications de la Municipalité révisée en date du 16 novembre 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Politique des communications a été adoptée par voie de résolution le 17 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' une mise à jour de cette politique est rendue nécessaire en raison notamment des changements organisationnels effectués à l'automne 2014 au sein de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération adopte la Politique des communications telle qu'elle a été révisée en date du 16 novembre 2015 par le Service du développement du milieu et des communications.

**A1512-550**

### **Priorités d'intervention 2015-2016 – Agglomération des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT l'obligation de se conformer à l'article 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) qui stipule que l'organisme



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

(l'Agglomération) doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 a été adopté en 2013 par le conseil d'agglomération ainsi que par l'ensemble des partenaires socioéconomiques et culturels du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire constitue la feuille de route de la collectivité et qu'il établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire, et ce, à court, moyen et long terme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que les orientations du projet de territoire Horizon 2025 ainsi que les objectifs et les actions qui y sont liées constituent les priorités d'intervention 2015-2016 en matière de développement du territoire.

A1512-551

**Pacte rural 2015-2016 – Enveloppe territoriale et enveloppe initiative citoyenne – Projets : « Protection et mise en valeur des milieux naturels du littoral des Îles-de-la-Madeleine par la remise en état et l'amélioration d'infrastructures récréatives communautaires » d'Attention Fragiles, « Acquisition de terrain visé par la construction d'un immeuble de 12 logements OMH » de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, « Travaux d'immobilisation » de Logis communautaire l'Harmonie, « Piste de course » du Centre Alfred-Gallant, et « Étude de faisabilité – École de L'Île-d'Entrée » de CAMI**

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2015-2016 pour certaines initiatives locales soutenues par des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de ces demandes le 18 novembre 2015, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que des aides financières provenant du Pacte rural, soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

Enveloppe sollicitée	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu / total projet	Conditions à respecter
Territoriale	Attention Fragiles	Protection et mise en valeur des milieux naturels du littoral des Îles-de-la-Madeleine par la remise en état et l'amélioration d'infrastructures récréatives communautaires	25 000 \$ / projet de 195 156 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>confirmation des partenaires financiers;</li> <li>obtention des autorisations municipales nécessaires;</li> <li>collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le service du loisir de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité des Îles dans la réalisation des travaux;</li> <li>collaboration avec le Service du loisir de la culture et de la vie communautaire et le service des communications de la Municipalité des Îles pour la réalisation des panneaux d'interprétation et (ou) de signalisation.</li> </ul>
Territoriale	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	Acquisition de terrain visé par la construction d'un immeuble de 12 logements OMH	10 000 \$ / projet de 35 000 \$	
Territoriale	Logis communautaire l'Harmonie	Travaux d'immobilisation	23 000 \$ / projet de 31 100 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement des partenaires financiers</li> <li>Obtention des autorisations municipales nécessaires</li> </ul>
Initiative citoyenne	Centre Alfred-Gallant	Piste de course	5 000 \$ / projet de 13 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement des partenaires financiers.</li> <li>Obtention des autorisations municipales nécessaires</li> </ul>
Initiative citoyenne	CAMI	Étude de faisabilité – École de L'Île-d'Entrée	5 000 \$ / projet de 14 249\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement des partenaires financiers.</li> </ul>

### SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

A1512-552

#### Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 229 – Service de téléphonie IP

CONSIDÉRANT QUE le 23 octobre dernier, la Municipalité a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour la fourniture et l'installation d'un système de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de l'entreprise IDS Micronet Solutions inc., au prix de 79 316 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité d'évaluation des offres et la recommandation faite par la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc, appuyée par Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération octroie à l'entreprise IDS Micronet, un contrat pour la fourniture et d'installation d'un système de téléphonie IP prévoyant une passerelle de raccordement au réseau public T1 (24 lignes), pour un prix total de 79 316 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise l'adhésion à un contrat de soutien technique de cinq ans, au montant de 17 500 \$, soit 3500 \$ par année, suivant la première année de soutien, laquelle sera gratuite conformément à l'offre de IDS Micronet;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

Le financement de ce projet de téléphonie IP s'effectuera par l'appropriation d'un montant maximal de 90 000 \$ à même le fonds de roulement de l'agglomération.

**A1512-553**

### **Autorisation de signature – Contrat d'exécution d'une oeuvre d'art - Projet de construction et de réaménagement de la mairie**

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction et de réaménagement de la mairie, qui en est un public, a pour obligation de prévoir un budget de 1 % destiné à la réalisation d'une oeuvre d'art en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT l'étude des dossiers effectuée par le comité ad hoc dont le mandat visait à procéder à la sélection d'une oeuvre d'art;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,  
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise le directeur général, Hubert Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le contrat d'exécution d'oeuvre d'art avec l'artiste Laurent Gagnon;

que le conseil d'agglomération s'engage à verser à cette fin une somme de 31 054 \$, taxes incluses, prélevée à même les budgets du projet PIQM;

que le conseil autorise également le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à coordonner l'intégration de cette oeuvre et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**A1512-554**

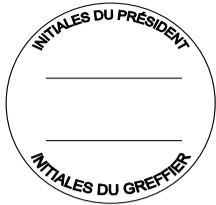
### **Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensation et permis pour l'année financière 2016**

Le conseiller, Germain Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensation et permis pour l'année financière 2016.

**A1512-555**

### **Avis de motion – Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel**

Le conseiller, Germain Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

A1512-556

**Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ relativement à la réalisation de travaux d'alimentation en eau pour la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île**

La mairesse de Grosse-Île, Rose Elmonde Clarke, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ relativement à la réalisation de travaux d'alimentation en eau pour la protection incendie dans le secteur de Grosse-Île

A1512-557

**Adoption du Règlement n° A-2015-08 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent » conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., chapitre A-19.1**

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 11 mai 2010, son schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement n° A-2010-07), lequel est entré en vigueur le 25 juin 2010 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 53.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut, au moyen d'un avis motivé et pour des raisons de sécurité publique, demander des modifications au schéma d'aménagement et de développement en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 13 août 2015 un avis lui indiquant de procéder à la modification du son schéma d'aménagement et de développement afin d'y intégrer un cadre normatif lié à l'érosion du littoral;

ATTENDU QUE ce règlement a été soumis à la consultation lors d'une assemblée tenue le 8 décembre 2015, conformément aux dispositions de la LAU;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 15 septembre 2015;

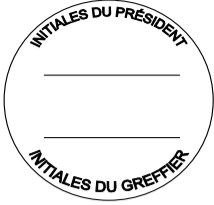
ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Roger Chevarie



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

il est résolu à l'unanimité

que le présent règlement portant le numéro A-2015-08 soit et est adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement, ce qui suit :

### CHAPITRE 1

#### DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

---

##### Article 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Règlement n° A-2015-08 intitulé « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent ».

##### Article 1.2 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

##### Article 1.3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en intégrant à son schéma d'aménagement et de développement le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent.

### CHAPITRE 2

#### MODIFICATIONS

---

##### Article 2.1 DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le document complémentaire (annexe A) faisant partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement (règlement n° A-2010-07) est modifié par la suppression de l'article 3 « L'ÉROSION DU LITTORAL » et son remplacement par l'article suivant :

« Article 3 : L'Érosion du littoral - Cadre normatif

*Les municipalités locales devront intégrer à leur réglementation et appliquer sur leur territoire respectif le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent apparaissant à l'annexe F du présent document. »*



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-12-08

### Article 2.2 LISTE DES ANNEXES

La liste des annexes faisant partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement (règlement n° A-2010-07) est modifiée pour y inclure l'annexe F « *Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent* ».

### CHAPITRE 3

#### DISPOSITIONS FINALES

---

### Article 3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

**A1512-558**

#### AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

**A1512-559**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**A1512-560**

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 45, sur une proposition de Léon Déraspe, appuyée par Richard Leblanc, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier